

**Département de l'Yonne République Française**  
**COMMUNE DE PONTAUBERT**  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 juillet 2025**  
La séance s'est ouverte à 18 h00mn sous la présidence de Madame Chantal HOCHART, maire

Sont présents: Mesdames Françoise DANGAUTHIER ,, Émilie DESMARAIS ,Chantal HOCHART,  
Véronique YVART  
Messieurs Sylvain CAPARVI, Jacques COIGNOT, Pascal CRETHIOT, Denis MELOT  
François RAUDOT GENET DE CHATENAY ,Gérard SACCAULT

absent: /

absent excusé : /

Secrétaire de séance : Sylvain CAPARVI

Ordre du jour:

- Approuvé par le Conseil Municipal en date du 22 août 2025 -

- 1)Approbation du PV de la séance précédente
- 2) Compte rendu des attributions du maire
- 3) Travaux de reprise des concessions funéraires en état d'abandon
- 4) Travaux de mise en peinture des menuiseries des logements de l'ancien presbytère
- 5) Travaux de mise en peinture des menuiseries du logement de la Mairie
- 6) Travaux de mise en peinture des menuiseries de la Mairie
- 7) Modification du prix de la vente d'herbe des parcelles communales Route de Vézelay
- 8) VEOLIA - Rapport 2024 du délégataire
- 9) Demande d'organisation d'une guinguette estivale
- 10) Suppression du poste de rédacteur principal de 2e classe suite à l'avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de l'Yonne
- 11) Demande d'aliénation du chemin rural de Vault à Avallon
- 12) Discussion sur le problème de desserte incendie sur les hameaux
- 13) Questions diverses

////////////////////////////////////  
**1)Approbation du PV de la séance précédente**

Le procès-verbal de la précédente séance du 13/06/2025 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil.

**2)Compte-rendu des attributions du Maire**

**Pour info :**

-Mme le maire a commandé à l'entreprise **Vert-tige élagage** de débroussailler ce qui obstruait le chemin reliant Vault-lugny à Avallon,Le montant des travaux s'élève à 468€ ttc

-le coût du feu d'artifice ( complimenté par certains) s'élève à 1201,20€ ttc

**3)Travaux de reprise des concessions funéraires en état d'abandon**

- 3 entreprises sollicitées 2 devis reçus, après l'exposé de ceux ci par Mme le maire ;le conseil municipal fait le choix à l'unanimité du mieux disant :

-donc l'entreprise **CCE FRANCE**, pour un montant des travaux ci 9280 € ht soit 11136 € ttc auquel s'ajoutele plus value pour démolition de caveaux au prix unitaire ci 620€ ht( nombre estimé:3 )

**4)Travaux de mise en peinture des menuiseries des logements de l'ancien presbytère**

-4 entreprises sollicitées 2 devis reçus .Après l'exposé de ceux ci par Mme le maire ;le conseil municipal fait le choix à l'unanimité du mieux disant :

-donc l'entreprise **Martial Blandin**, pour un montant des travaux de 4358 € ht soit 4793 € ttc

**5) Travaux de mise en peinture des menuiseries du logement de la Mairie**

-4 entreprises sollicitées deux devis reçus ..Après l'exposé de ceux ci par Mme le maire ;le conseil municipal fait le choix à l'unanimité du mieux disant :

-donc l'entreprise **Martial Blandin**, pour un montant des travaux 2132 € ht soit 2345,20 € ttc

**6) Travaux de mise en peinture des menuiseries de la Mairie**

-4 entreprises sollicitées deux devis reçus . Après l'exposé de ceux ci par Mme le maire ;le conseil municipal fait le choix à l'unanimité du mieux disant

-donc l'entreprise **Martial Blandin**, pour un montant des travaux 3647 € ht soit 4376,40 € ttc.

**7) Modification du prix de la vente d'herbe des parcelles communales Route de Vézelay**

-en l'absence d'agriculteurs intéressés par la vente de l'herbe de la parcelle à 150€ ; le conseil municipal approuve à l'unanimité la vente de l'herbe de la parcelle à 100€ à M Gaudin Michel pour 2025

**8) VEOLIA - Rapport 2024 du délégataire**

-Comme convenu à la précédente séance du conseil municipal,renseignements pris par Pascal Crethiot auprès de Veolia : la forte baisse de rendement à 74% de notre réseau d'eau a pour origine deux fuites détectées avant compteur, l'une route de Vezelay , l'autre à Champien.(réparations faites)

le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport Veolia tel que présenté.

#### **9) Demande d'organisation d'une guinguette estivale**

Lecture par Mme le maire d'une lettre qui lui a été adressée par M Sebastien Dadou (organisateur des thés dansant d'avallon) pour avoir l'autorisation d'organiser une guinguette test un dimanche de cet été de 14 à 18h à Champien, place des tilleuls .

La logistique et les frais de l'animation sont pris en charge par M Dadou .

le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour cette guinguette test à titre gratuit pour 2025

#### **10) Suppression du poste de rédacteur principal de 2e classe suite à l'avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de l'Yonne**

le conseil municipal approuve à l'unanimité la suppression du poste de rédacteur principal de 2e classe suite à la précédente création du poste de rédacteur principal de 1ere classe .

#### **11) Demande d'aliénation du chemin rural de Vault à Avallon**

La commune de Vault-lugny informe la commune de Pontaubert qu'elle a été à nouveau sollicitée par M Gauthier Jacques, propriétaire du Moulin de la Papeterie ,pour l'acquisition d'un chemin rural implanté sur Vault-lugny et passant dans sa propriété . Ce chemin se trouve en bordure de Vault-lugny au lieu dit Papeterie du Vault et débouche à Pontaubert sur le chemin rural dit "chemin rural du Vault à Avallon"

C'est pourquoi le Maire de Vault Lugny souhaite connaître l'avis de Pontaubert sur ce projet d'aliénation du chemin avant de poursuivre éventuellement la procédure par une enquête publique.

Cette demande avait déjà été faite en 2016 et le conseil municipal de Pontaubert avait donné un avis défavorable par délibération n° 2016\_040 du 1 juillet. Il a été demandé de reconsidérer la question.

-Considérant que la pose à l'entrée du chemin dit "de la papeterie" d'une barrière mobile accordée par la commune de Vault Lugny( pas de trace d'autorisation écrite) et le sigle croix jaune ont pu nuire à une utilisation régulière et/ou à une affectation du chemin à l'usage public,

-Considérant que le chemin rural faisant l'objet de la demande d'aliénation constitue depuis de nombreuses années le seul passage à la parcelle enclavée A n°85 lieu-dit pré Chalmard:création, sur le chemin rural de Vault à Avallon, d'un accès par un chemin "d'exploitation" (non répertorié sur le cadastre)traversant la parcelle A n°2 lieu-dit "les Chaumes",

-Considérant que l'accès par Pontaubert à la parcelle enclavée A n°85 , sous réserve de la restauration du chemin du Vault à Avallon est difficilement réalisable en raison d'un dénivelé important qui nécessiterait l'utilisation d'engins spécifiques( tracteurs à deux ponts ou à chenilles)pour son exploitation .

-Considérant que Pontaubert a procédé à des travaux de défrichage sur une belle partie de son chemin rural de Vault à Avallon,

-Considérant que la commune de Pontaubert demandera aux propriétaires riverains du chemin rural de veiller à préserver son ouverture dont certaines portions ont été annexées dans leurs parcelles ,

-Considérant qu'il n'est pas exclu que ce chemin rural puisse être classé dans les années futures en chemin de randonnées,

-Considérant que l'aliénation du chemin coté vault-lugny pourrait amener l'aliénation coté Pontaubert

**le Conseil municipal ( 4 contre,2 pour et 4 abstention), après en avoir délibéré :**

**-Donne un avis défavorable à ce projet d'aliénation du chemin rural.**

**-Stipule que cet avis reste consultatif** puisque le chemin rural faisant l'objet de la demande d'aliénation est sur le territoire de Vault-lugny et qu'il appartient à cette commune de prendre ses responsabilités en délibérant sur ce point,

**-Charge le maire de transmettre la présente décision au maire de Vault lugny et une copie à Monsieur GAUTHIER.**

#### **12) Discussion sur le problème de desserte incendie sur les hameaux**

**-Problème de desserte incendie :**

1) non conformité avec le règlement départemental et national

2) refus des autorisations de travaux car absence de desserte incendie

Diverses solutions ont été envisagées :

-par achats de parcelles et pose de citernes souples qui n'ont pas eu de réponses favorables à ce jour des propriétaires sollicités .  
(le recours à l'expropriation pour utilité publique peut être envisagée)

coût des travaux de 15 à 20000€

-par branchements à la conduite d'eau de Champien et renouvellement des canalisations d'eau potable aux dimensions adaptées au fonctionnement des dispositifs .

coût des travaux de 40 à 50000€

-par branchement et prolongation à partir du point incendie Champien Avallon

cette solution est interdite juridiquement et réglementairement.

-Côté Orbigny ,M Francois Raudot a convenu d'un rendez vous avec un responsable de la SDIS (dont la date reste à définir et à laquelle Mme le maire sera conviée )afin de connaître précisément l'aménagement qui serait nécessaire pour utiliser le bassin de sa propriété comme desserte incendie . (afin d'éviter un préjudice esthétique au parc d'orbigny classé monument historique )

( documentations et démarches de ces points sont consultables en mairie)

#### **13) Questions diverses**

pas de question

- Approuvé par le Conseil Municipal en date du 22 août 2025 -

